

Durée :

**1 jour dont 1 heure
d'examen**

**Les participants et leur pré-
requis :**

Ce module est destiné à toutes personnes amenées à exécuter des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens, les conducteurs d'engins dans les travaux publics, les conducteurs de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., les suiveurs, canalisateurs, ouvriers en travaux publics.

Notre intervenant :

Formateur reconnu ayant suivi une formation et validation de compétences

L'organisation :

Lieu : à déterminer

Dates : à déterminer

Horaires : 8h30-17h30

Coût par participant :

150 € HT (180 € TTC)

**Renseignements et
inscriptions :**

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilité des différents acteurs
- Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir
- Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

**NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES
D'EVALUATION:**

Remise d'une documentation pédagogique au format papier et numérique.

Questions/réponses avec les participants, retour d'expérience.

Examen par QCM officiel en fin de formation (un PC portable sera mis à disposition individuellement pour chaque participant).

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **Rappel de la réglementation :**

- La procédure DT-DICT.
- La connaissance des réseaux.

■ **Savoir préparer son intervention :**

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité de réseaux

■ **Travailler à proximité des réseaux :**

- Les moyens de protection collective et individuelle
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
- Le marquage - piquetage
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

- Validation : évaluation sous forme de QCM officiel réalisée à la fin de la formation.
- Une attestation individuelle de compétences en relation avec la réussite ou l'échec au QCM est remise à chaque participant